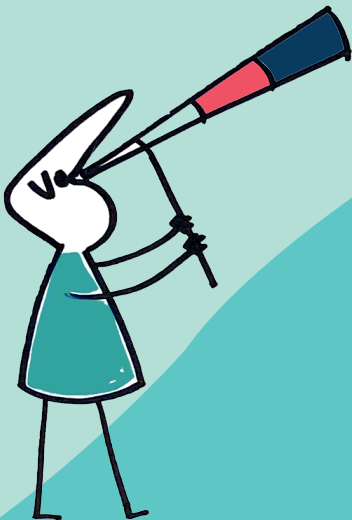
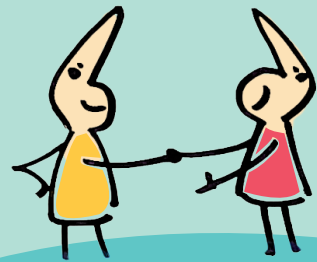
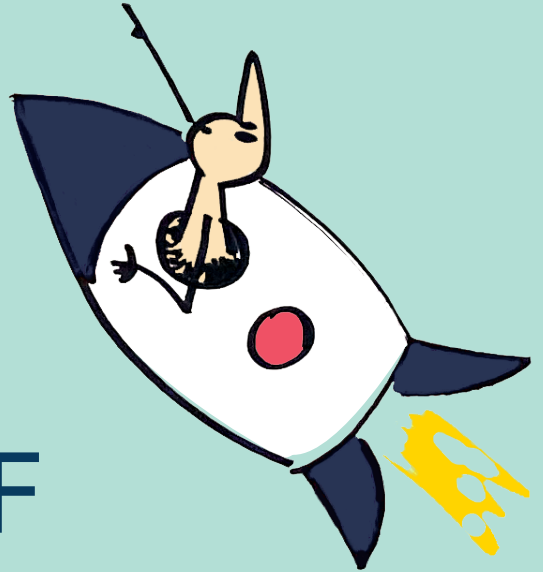


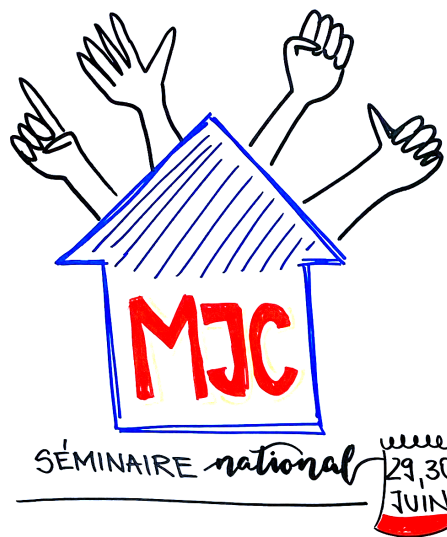
les 29 et 30 juin 2021
à Troyes

Séminaire national de la CMJCF sur l'animation de la vie sociale

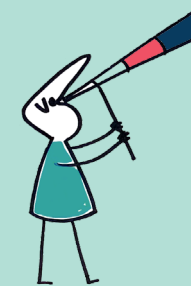
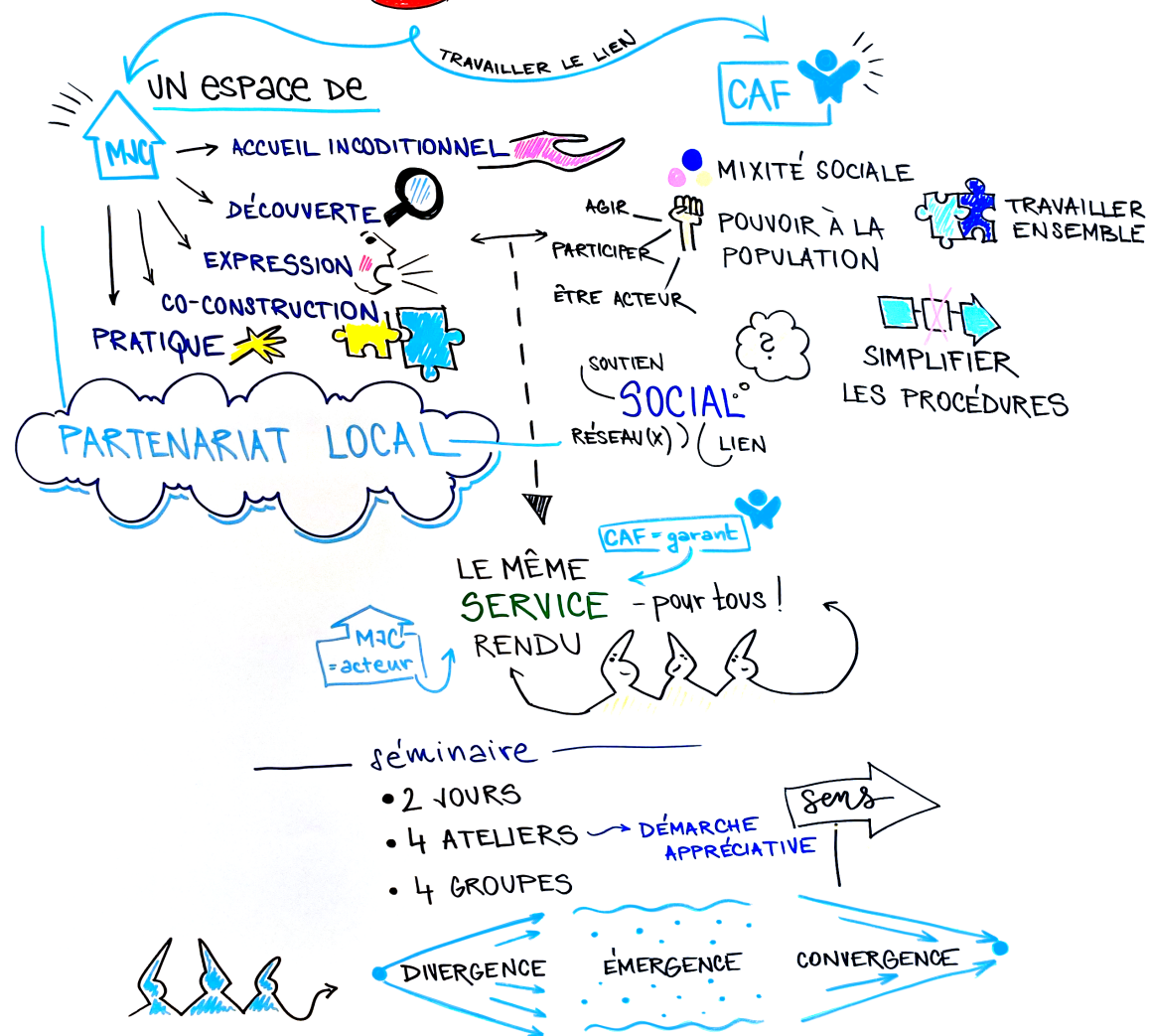
Affirmer nos engagements
et nos singularités
dans le portage d'un agrément
de projet social



Confédération
des **mjc**
de France



AFFIRMER NOS ENGAGEMENTS ET NOS SINGULARITÉS DANS LE PARTAGE D'UN AGRÈMENT DE PROJET SOCIAL



INTRODUCTION

Dans un climat ambiant de crises économiques, sociales, environnementales ou encore sanitaires, les Maisons des Jeunes et de la Culture souhaitent plus que jamais affirmer une de leurs missions premières : contribuer à la cohésion sociale sur les territoires et permettre l'exercice de la citoyenneté à chaque habitant.e. Face au repli sur soi, à l'individualisme, à la montée du chômage et de la précarité, les MJC œuvrent pour faciliter l'inclusion, la socialisation des personnes les plus fragiles et l'accueil inconditionnel de tous les publics. Pour aller plus loin dans cette intention, environ 200 d'entre elles ont obtenu un agrément Espace de vie sociale (EVS) ou Centre social (CS) auprès de leur Caisse d'Allocations Familiales (CAF) référente.

Cependant, aucun espace d'échanges et de rencontres n'avait jusqu'à présent été organisé au sein du réseau confédéral afin que les acteur.rices de structures portant un agrément puissent partager leurs expériences, leurs enjeux et leurs problématiques. Car les MJC qui deviennent MJC EVS ou MJC CS voient leur projet associatif repensé et modifié de même que leur positionnement dans le paysage partenarial. Pourtant, ces MJC n'en gardent pas moins leurs singularités et leurs missions d'éducation populaire qu'elles valorisent différemment aux yeux des acteur.rices de leur territoire.

Actuellement, des MJC effectuent leur première demande, certaines sont en cours de renouvellement, d'autres disposent déjà d'un agrément depuis plusieurs années. Très souvent accompagnées par leur Fédération régionale, elles s'accordent toutes à dire que c'est une démarche longue et exigeante, tant dans les compétences nécessaires aux équipes bénévoles et salariées, que dans la mobilisation des habitant.es pour l'élaboration d'un diagnostic partagé ou dans la prise en compte des attendus spécifiques des CAF. Aussi, après quelques mois d'échanges et de réflexions, les membres du groupe « Animation de la vie sociale » de la CMJCF, professionnel.les de Fédérations régionales et de MJC, ont partagé à l'unanimité l'intérêt et la pertinence d'une rencontre nationale des acteur.rices des structures disposant d'un agrément EVS ou CS.

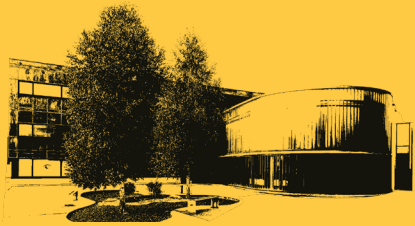
Pour la première fois, ces deux journées de travail commun, menées les 29 et 30 juin 2021 à Troyes dans l'Aube, ont permis d'aborder les singularités des MJC dans un projet social, les exigences de la méthodologie requise, la dimension partenariale qui en découle ainsi que les outils et supports à capitaliser afin qu'ils puissent être essayés aux niveaux régional et national. Ce sont plus de 70 professionnel.les et bénévoles issu.es des deux réseaux de MJC, de la CMJCF et de AIR MJC qui ont participé à ces quatre ateliers.

Ce document en restitue une synthèse.

SÉMINAIRE AVS, MODE D'EMPLOI

Séminaire AVS Mode d'emploi

Lieu / Thèmes / Participant.es
et organisation



Le séminaire
a eu lieu

au centre sportif
de l'Aube à Troyes (10)



a marqué
la première réunion
des deux réseaux avec
des membres de la CMJCF
et de AIR MJC

70

participant.es,
professionnel.les
et bénévoles réuni.es



13 régions
étaient représentées

44

MJC
présentes



55

personnes

43 professionnel.les
12 bénévoles

9 régions
présentes



15

personnes

13 professionnel.les
2 bénévoles

4 régions
présentes



Les participant.es
du séminaire à l'issue
des deux jours
de travail

Étaient présentes
également

Marion GARNIER comme animatrice du
séminaire et Gabriela FAVRYOVA comme
facilitatrice graphique.

Les partenaires
institutionnels

sont également intervenus :
Eric DESROZIERS, conseiller
à la direction des politiques
familiales et sociales à la CNAF,
Pedro RODRIGUES, directeur
général de la CAF de l'Aube et
Samuel LETERME, conseiller
technique de la CAF
de l'Aube.

L'événement a été organisé et animé

par les membres du groupe Animation de la vie sociale du réseau confédéral :
Emmanuel FOURIAUD (Occitanie Pyrénées), Dominique GOURMELON (Occitanie
Méditerranée), Nadia BENICHOU (AURA), Maïka SEGUIN (PACA), Chloé PETIT,
Marianne BARTHELEMY, Francine AVISSE, Michaël BOUILLON (Champagne-
Ardenne) et Marion GABORIT et Yohann LE BROCH (CMJCF).

L'IDENTITÉ MJC dans un projet social

Rappel de la problématique

Plus d'une centaine de MJC du réseau confédéral est actuellement engagée dans des agréments EVS et CS auprès de CAF départementales. Cet engagement progressif du réseau des MJC dans le portage de ces agréments, sans détournement du projet d'éducation populaire qui constitue son ADN, vient sensiblement transformer son positionnement politique et stratégique. En valorisant et en élargissant leurs activités sociales, les MJC donnent alors à percevoir une identité associative singulière et originale dans le champ de l'intervention sociale.



Racines : valeurs et histoire des MJC

L'atelier révèle une **stabilité** dans les valeurs, les fondements humanistes, l'héritage de la résistance et une **identité républicaine** forte. On retrouve à la fois les valeurs et principes spécifiques aux Maisons des Jeunes et de la Culture, ainsi que celles **prônées par la CAF dans le cadre de l'animation de la vie sociale** : le respect de la dignité humaine, la laïcité, la neutralité et la mixité, la solidarité, l'attachement à la participation et au partenariat. Les MJC défendent une **citoyenneté active** permettant à chacune de mettre le meilleur de soi au service de toutes avec une appartenance consciente à la communauté sociale, locale et mondiale, en tant qu'**êtres libres, responsables et interreliés**.

L'histoire des MJC, les valeurs et principes semblent partagés et reconnus par l'ensemble des acteur.rices, professionnel.les, bénévoles, usager.ères et partenaires. Ils forgent une identité commune conscientisée et revendiquée. Un fort **sentiment d'appartenance au réseau MJC** s'en dégage, renforcé par le mouvement de convergence initié entre le réseau CMJCF et l'ancien réseau FFMJC. En dépit de cet attachement, les MJC témoignent d'un sentiment d'isolement des structures dans la gestion quotidienne des contraintes.

Tronc : gouvernance et fonctionnement

La MJC est un lieu d'expression, d'échanges, d'entraide et d'initiatives collectives ouverte à tout.es.

Le fait d'associer l'ensemble des parties prenantes du projet à sa gouvernance est constitutif des MJC, ainsi l'association des habitant.es et l'animation d'instances plurielles et collaboratives

sont des pratiques communes et très ancrées. Il serait cependant nécessaire d'examiner plus en détail ces pratiques quant à la réalité de la représentativité de TOU.TES les habitant.es. Au-delà de l'injonction à la participation, le temps et les compétences font souvent défaut pour être à la hauteur des ambitions affichées. Cela pourrait se faire à travers la réinterrogation des notions de « **pouvoir sur** » et « **pouvoir de** » à l'interne et à l'externe des MJC.

Par leurs actions en matière de dynamisation de la vie sociale, les MJC contribuent à faire advenir une **société ouverte**, plus transparente, participative et collaborative. Mais dans quelle mesure renforcent-elles réellement « **le pouvoir d'agir** » des habitant.es pour questionner et transformer leurs conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques ? Les MJC n'ont-elles pas un rôle à jouer auprès des élu.es pour les aider à approfondir les modes de collaboration avec les habitant.es, en dépassant la simple consultation, pour contribuer à construire des espaces collectifs intermédiaires permettant de se projeter vers une « **démocratie contributive** » ?

Si les MJC jouent un rôle d'accoucheur du pouvoir citoyen, comme l'un des éléments de construction du bien commun, sont-elles prêtes à s'appuyer sur des dynamiques existantes plutôt que celles qu'elles souhaitent initier ? Peuvent-elles contribuer à les légitimer ?

Dans l'éducation populaire, l'insertion sociale et culturelle d'une personne s'entend, non pas comme sa normalisation, mais comme son **émancipation**, le fait de prendre conscience et de revendiquer sa place dans la société, d'être reconnue et de pouvoir y échanger, s'enrichir avec d'autres.

« La force des MJC réside dans le fait qu'elles s'adressent à tous les publics. »

La gouvernance et le fonctionnement quotidien des MJC se sont vu fortement impactés par la **crise sanitaire**, qui a bouleversé les activités, les manifestations, et fragilisé la mobilisation de leurs adhérent.es et de leurs bénévoles. Les **fragilités internes** résonnent ainsi avec les difficultés externes.

Branches : publics et problématiques

La force des MJC réside dans le fait qu'elles s'adressent à **TOUS les publics**.

Ancrées dans le territoire et dans le quotidien des habitant.es, **elles sont traversées par toutes les problématiques sociétales**. Au cœur des enjeux locaux et nationaux, elles manient au quotidien **la transversalité, la sensibilité et la complexité**. Cette grande **proximité avec les habitant.es** les place aux premières loges pour écouter, sentir et comprendre ce qui se joue et résonne dans le quotidien et l'actualité des populations. Elles se trouvent ainsi **au cœur d'un écosystème social et culturel local**, qui nécessite une agilité et une adaptation permanentes aux publics.

C'est ce phénomène qui pousse les collectivités et les institutions à se tourner vers elles pour « **accéder** » aux publics et aux territoires, sans que ces dernières ne valorisent toujours pleinement leur **utilité sociale**.

Les MJC trouvent dans leurs publics le **sens** de leur action et dans leur territoire, **la vision**. Le projet, qu'il soit associatif, social ou éducatif permet de constater, analyser, orienter et fédérer.

On peut relever que les missions mises en avant par les MJC correspondent bien aux **finalités** définies par la **Circulaire relative à l'animation de la vie locale CNAF n°2012-013** :

- l'inclusion sociale et la socialisation des personnes ;
- le développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire ;
- la prise de responsabilités des usager.ères et le développement de la citoyenneté de proximité.

De même les fonctions autour de l'accueil, l'enfance, la parentalité, l'intervention sociale, la coordination des acteur.rices locaux.ales sont communément partagés.es. Dans les MJC, **la fonction « accueil » n'est pas assumée uniquement par un.e agent d'accueil, mais partagée, avec toutes les personnes intervenantes**, qu'elles soient bénévoles ou salariées. Toute l'équipe est associée pour capitaliser l'information, orienter les publics, renforcer les liens et assurer une veille sociale.

L'**enjeu écologique** fait désormais partie intégrante du projet des MJC, relié aux autres problématiques sociales et économiques. C'est un terrain d'expérimentation propice aux MJC, car local, participatif et intergénérationnel.

Dans les actions menées, elles font référence à **la citoyenneté**, plutôt en termes d'expression et de participation, mais peu en termes d'engagement, de conscientisation, d'opposition,



de transformation. Au-delà des membres du conseil d'administration, dans quelle mesure les MJC peuvent-elles donner à voir leurs capacités à faire émerger des « citoyen.nes actif.ves et responsables d'une communauté vivante » ?

Feuilles : projets, actions menées, outils mobilisés

Les MJC réunissent et mettent en mouvement des citoyen.nes.

Elles développent des expériences innovantes sur tout le territoire.

Les MJC sont le lieu des possibles, du concret, du vivant. En alliant **sens et proximité**, elles développent un panel d'activités, génèrent des projets sur tous les sujets, des manifestations tout au long de l'année, assument de plus en plus de missions en lien avec les pouvoirs publics, diversifient les financements et les partenariats.

La pluralité et le dynamisme des MJC font d'elles un **laboratoire social, culturel et citoyen** permanent. La dimension « **Hors les murs** » se revendique désormais et s'impose de plus en plus aux équipes, notamment avec l'impact de l'isolement social, la précarité et le confinement dus à la crise sanitaire. On peut s'interroger sur les moyens humains, les outils et compétences pour mener des actions culturelles et sociales dans l'espace public tout au long de l'année.

Quand on constate toute l'activité d'une MJC, on prend conscience qu'elle est un **tiers-lieu** depuis des décennies, bien avant la dynamique lancée autour de ces derniers pour recréer de la proximité et de la mixité d'activités et de publics.

L'évaluation de leur **utilité sociale** est un enjeu majeur pour les MJC agréées : comment accompagner les MJC à une évaluation quantitative et qualitative pour valoriser à l'interne et à l'externe et gagner ainsi en **efficacité et légitimité** ?

L'émancipation se joue désormais sur deux plans, à la fois distincts et concomitants : celui des **espaces physiques**, avec ses institutions, et celui des **espaces mentaux** représentés par le réseau numérique et les médias. **Le numérique** peut véhiculer des formes de ségrégation et de domination plus fortes et insidieuses, mais c'est aussi un banc d'essai pour de nombreuses formes de communication, d'auto-organisation, d'auto-gestion, de coopération, de construction de biens communs. Comment les MJC les investissent ?

Le réseau des MJC compte 109 MJC agréées « centre social », 77 MJC agréées « Espace de vie sociale », sachant qu'une dizaine sont en voie d'agrément.

Ces MJC témoignent de l'opportunité et de la richesse du travail mené pour piloter l'interaction entre le projet associatif de la MJC et le projet social reconnu par la CAF, en fédérant l'ensemble des partenaires et des

équipes sur cette double entrée culture et social.

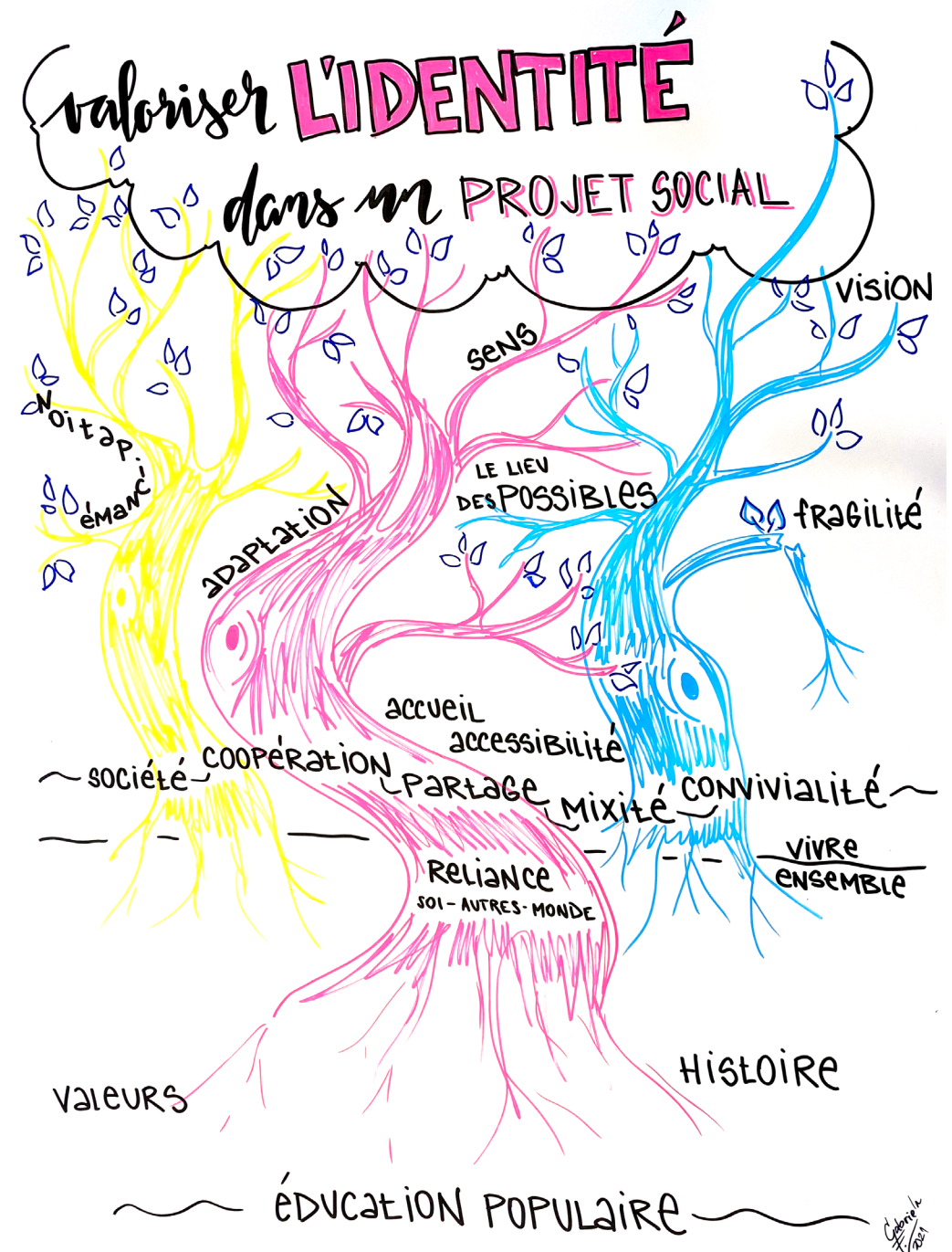
La **dimension culturelle** est un levier qui enrichit le **travail social** et constitue un atout pour permettre aux populations d'être actrices de leur vie et de construire leurs propres réponses à leurs problématiques. Les MJC considèrent que le développement social trouve son ancrage dans la famille, qui trouve sa force dans le développement personnel de chacun.e.

A part l'accent mis sur l'**émancipation par la culture, la citoyenneté et la jeunesse**, les MJC reconnaissent qu'il y a peu de différences avec les CS ou EVS portées par **d'autres fédérations d'Éducation Populaire**. Par contre, les différences sont importantes avec celles non fédérées ou dépendant des **collectivités** (moins de prise en compte des habitant.es, réponse à une commande...). En outre, la **capacité d'autofinancement** des MJC via leurs prestations d'activités, leur permet d'expérimenter et mener des projets indépendamment des injonctions des financeurs.

La **dynamique de ces MJC-centres sociaux et espace de vie sociale** bénéficie aussi aux autres MJC, qui s'en inspirent, et contribue à la reconnaissance des MJC auprès des partenaires, nationaux, régionaux et locaux.

Les caractéristiques mises en avant par les MJC rejoignent les 3 enjeux actuels mis en avant par la CNAF pour l'AVS :

- Mixité sociale et couverture territoriale
- Coopération entre acteur.rices
- Participation des habitant.es



Pas un seul arbre, mais une forêt d'acteur.rices enraciné.es dans des bassins de vie bien différents, puisant leurs ressources dans un ancrage local.
Pas une MJC type mais un réseau de MJC vivantes singulières et connectées.
Un terreau commun, hérité de l'éducation populaire.
Une stabilité dans la longévité et un dynamisme dans l'adaptation constante prouvent la reliance et la résilience des MJC.

LA DÉMARCHE ET LA MÉTHODOLOGIE AUTOUR DU PROJET SOCIAL

Rappel de la problématique

Que ce soit dans les phases d'élaboration d'un dossier de demande d'agrément, dans l'évaluation des actions ou encore au moment des renouvellements, les CAF maintiennent une exigence méthodologique en appliquant des critères conformes à leurs directives institutionnelles. Pour les MJC concernées, cela implique d'intégrer de nouvelles logiques et des référentiels adaptés. Ainsi, dans l'appropriation des différentes étapes, elles acquièrent progressivement des méthodes et des compétences qui relèvent d'une ingénierie sociale spécifique : diagnostics de territoires, modes de consultation auprès des populations, dimension participative dans l'élaboration du projet, co-construction avec les acteurs locaux et les collectivités, évaluation (mesures de l'impact social)...

Restitution des travaux

Quelle qu'en ait été l'origine, toutes les MJC voient dans leur agrément CS ou EVS un véritable levier pour affiner le projet associatif, inscrire leurs actions dans une réalité de territoire et développer des axes de travail en lien avec les valeurs historiques des MJC.

Une association mieux identifiée

Les participant.es ont largement exprimé le fait que posséder un agrément CS ou EVS positionnait leur association comme structure centrale sur le territoire : connue et reconnue pour les actions sociales et d'accompagnement déployées que ce soit par les habitant.es ou les adhérent.es, par les partenaires ou les financeur.es.



Des actions nouvelles conduites

Les financements et le cadre des agréments permettent aux MJC de mener des actions de proximité (médiation, actions familles, scolarité...) en complément des axes historiques de la structure (activités artistiques et de loisirs, programmation culturelle...) tout en créant des passerelles entre l'entrée sociale et l'action culturelle.



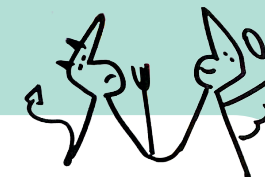
Un squelette retravaillé

Toutes les MJC porteuses d'un agrément ont dû (re)questionner leurs projets associatifs avec bien souvent une mise à jour, des modifications et des ajouts d'objectifs, de visées et d'actions. Qu'elles aient ou non profité de l'expérience pour réécrire leurs projets associatifs, **l'exercice imposé de la CAF est venu percuter positivement des modes de fonctionnement associatif historique** qu'il était bon de remettre au goût du jour.



Un accompagnement nécessaire

Les MJC déplorent cependant le **formalisme de la démarche AVS, le fait que les procédures soient lourdes, chronophages, complexes**, exigeant des compétences bénévoles et professionnelles en interne. Les associations locales ont besoin d'être accompagnées dans leurs démarches d'écriture et/ou de renouvellement par un tiers qui pourrait être la Fédération régionale dans les aspects méthodologie, travail d'écriture, relecture, évaluation, diagnostic, gestion d'équipes et animation de groupes de travail (bénévoles, salarié.es, habitant.es, partenaires...).



Exemples de quelques initiatives propres aux MJC pour susciter la participation

- Créer des cadres de participation moins formelle, plus ludique pour libérer la parole et la créativité
- Faire que les habitant.es deviennent ambassadeur.ices de la dynamique
- Utiliser des pédagogies de l'éducation populaire pour libérer la parole et sortir des postures
- Solliciter les savoir-faire et créer des échanges réciproques en passant par les espaces de pratiques
- Créer des instances qui permettent la participation croisée des salarié.es et des administrateur.ices bénévoles
- Organiser des réunions participatives de type brainstorming, speed-dating, cafés participatifs, apéros rencontres, soirées festives avec les habitant.es grâce à des techniques d'animation spécifiques
- Utiliser les techniques d'arbres à souhait, mur d'expression dans la MJC
- Profiter des animations de quartier en plein air, manifestations, activités existantes pour aller à la rencontre (ex : bourse aux vêtements)
- Sortir des lieux par le biais de porte-à-porte, rencontres sur les espaces publics, ateliers de rue, micro-trottoirs, porteur.es de parole (recueil de la parole)
- Communiquer sur les réseaux sociaux
- Valoriser la présentation des projets par les jeunes auprès des conseils d'administration.



Limites, écueils, freins à la participation

- Le manque de disponibilité
- Le sentiment d'incompétence ou d'illégitimité
- L'injonction à la participation
- La crise sanitaire et la pandémie



ACTIVER LES RELATIONS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES AVEC LES PARTENAIRES

ACTIVER LES RELATIONS POLITIQUES ET STRATÉGIQUES avec les partenaires

Rappel de la problématique

La majorité des projets MJC nécessite de tisser un partenariat avec des acteur.rices de territoire dont les plus sollicités sont généralement les collectivités locales. Dans le cas plus spécifique d'un agrément EVS ou CS, la relation duale Mairie/MJC (ou avec une intercommunalité ayant la compétence sociale) s'en trouve largement modifiée par une gestion et un pilotage de projet par la CAF. Ainsi la relation devient triangulaire en complétant les engagements de la MJC par un projet social et en modifiant ses sources habituelles de financement. Avec tous ces changements, les relations partenariales sont à redéfinir, générant alors de nouveaux jeux d'acteur.rices dans l'environnement institutionnel de la MJC.

Restitution des travaux

LA MJC AU CENTRE DES RELATIONS PARTENARIALES

Elle assure une fonction de **coordination** des partenaires locaux.ales par le biais de projets fédérateurs dans des logiques de **proximité, de diversité et de transversalité** dans ses relations partenariales. Cela concourt au rayonnement local.

UNE DIVERSITÉ DES PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVÉS

Les collectivités locales (ville, agglomération, EPCI, département, région et Etat), la CAF, les bailleurs sociaux, l'Education nationale (établissements scolaires), le Pôle emploi, les PMI et les partenaires privés (autres associations, entreprises locales), les partenaires de l'ESS (MSA...) mais la CAF et la collectivité locale restent centrales.

DES PARTENARIATS QUI ÉVOLUENT ET VARIENT EN FONCTION DES ENJEUX LOCAUX

(Jeunesse/vieillesse), des opportunités (projets sur de l'emploi et l'insertion, solidarité Covid) et des politiques publiques.

Quelle identité, légitimité, visibilité de la MJC dans cet écosystème partenarial ?

PARTENARIAT :

Opération de communication ou réelle implication ?

Il existe une tension entre une vision du partenaire dans laquelle la MJC est considérée comme étant partie prenante de la co-construction du projet. C'est le financement pour être. Et une vision du partenaire (la MJC) comme étant plutôt prestataire avec une relation de « donneur d'ordre » à « fournisseur », c'est le financement pour faire. Ces partenariats sont par nature fragiles et demandent d'être renouvelés sans cesse.

Une tension avec des financements publics pour des prestations de service qui sont en porte-à-faux avec une démarche d'éducation populaire.

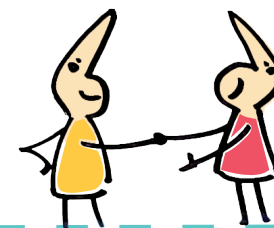
UNE INCERTITUDE À CHAQUE CHANGEMENT ÉLECTORAL

Avec des risques d'ingérence de mise en place de la commande publique plutôt que d'un partenariat ou d'une municipalisation.

UNE PROBLÉMATIQUE :

Le manque d'interlocuteur.rices humains pour les services de l'Etat avec une lourdeur des appels à projet, une complexité numérique, des délais d'instruction et de paiement trop longs.





Les attentes des MJC *vis à vis* de la tête de réseau

Rappel de la problématique

Les équipes des MJC tendent à devenir de plus en plus pluridisciplinaires et développent des savoirs, des savoirs faire et des savoirs être relevant de l'intervention sociale. Incontestablement, en s'impliquant dans des EVS ou des CS, les MJC du réseau national ont mis à disposition leurs compétences sociales et organisationnelles. De nouveaux outils de diagnostic, de conceptualisation, de participation et d'évaluation s'élaborent au fur et à mesure de leurs pratiques d'animation de la vie sociale. Il y a là une multitude d'expériences vécues par des MJC générant alors de nouveaux questionnements. Le sens d'un projet d'éducation populaire, eu égard à des enjeux sociaux omniprésents sur leur territoire d'intervention, y est fortement interrogé.

Quelles actions à engager à un niveau national et régional pour accompagner et valoriser les MJC dans des projets EVS ou CS ?

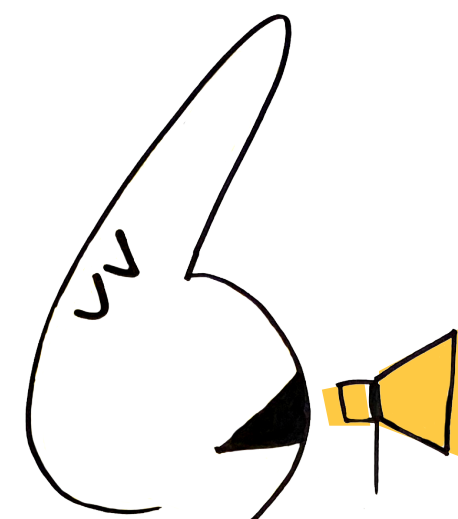
Des outils et des supports spécifiques aux MJC peuvent-ils être conçus et partagés ?

Les attentes en matière de plaidoyer

- Renforcer la tête de réseau pour une **représentation** nationale plus accrue.
- Réussir la **convergence des 2 réseaux** avec des objectifs, des moyens communs et un nouveau nom.
- Défendre les **orientations politiques et les valeurs** du réseau (laïcité, respect, république, démocratie ...) auprès des institutions (Ministères) et des médias. Prises de position politique nationale (SNU, loi contre les séparatistes...).
- Poursuivre le travail de **représentation du réseau MJC auprès de la CNAF** afin de faire entendre les voix des MJC au niveau national.
- Influencer pour harmoniser les conditions de traitement et pratiques des différentes CAF (reconnaissance rôle DSL, accès aux agréments, appui sur les fédérations d'éducation populaire...) et alléger la lourdeur administrative qui pèse autant aux salarié.es qu'aux bénévoles.
- Affirmer la nécessité de moyens humains qualifiés et pérennes auprès de nos partenaires publics pour animer et assurer ces fonctions AVS par des postes dédiés. La surcharge administrative croissante laisse en effet peu de temps et d'énergie nécessaires pour un travail de terrain régulier, attentif auprès des habitant.es.
- Initier un travail sur **l'histoire les MJC et des valeurs** qui les fondent pour mieux partager ce qui rassemble les structures au-delà des agréments et singularités.
- Outiller les administrateur.rices bénévoles pour qu'il.elles puissent porter au niveau local une parole politique construite régionalement et nationalement.
- Développer des argumentaires en direction des élu.es locaux.ales.
- Développer et défendre ensemble la laïcité
- Valoriser la culture et les droits culturels dans le projet social.

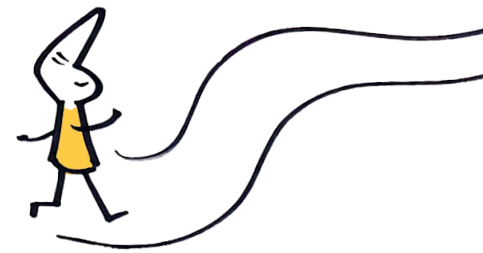
Les attentes en matière de mise en réseau

- Etablir une **cartographie**, un annuaire des structures avec agrément CS et EVS.
- Organiser des rencontres à différents niveaux entre professionnel.les et bénévoles (local, départemental, régional, national) pour mieux **se connaître et échanger** sur les pratiques, difficultés, ressources, mutualiser. Ex : Groupe de parole « Être à la fois technicien.ne et militant.e. »
- Rassembler régulièrement les MJC avec des préoccupations semblables pour travailler avec des **apports** théoriques et pratiques extérieurs : **séminaires, webinaires, ateliers et débats internes** sur des thématiques précises. Ex : une Université populaire pour mieux comprendre le monde qui nous entoure.
- Assurer une **communication régulière** pour mettre en valeur les actions, (réseaux sociaux, newsletter...).



Les attentes en matière d'ingénierie

- Créer une **docuthèque numérique**, une banque de données partagées. Capitalisation des outils fiables et utiles pour les MJC, des solutions existantes par thématique : inventaire par un groupe de travail, vérification, traitement, manuel d'utilisation, mise à jour et diffusion
- **Développer des outils opérationnels** à la gestion ou fonction des MJC (ex : participation citoyenne, labels)
- **Développer des outils pédagogiques** d'animation du territoire et de mise en réseau (ex : travailler avec un.e travailleur.se sociale, animer un jardin partagé)
- **Développer des outils techniques** (veille juridique, RH, comptabilité et informatique)
- **Développer des outils politiques** (outils de langage, références, historique, rapports) pour une formation politique et citoyenne dans le projet social
- **Créer, former et développer à l'usage des logiciels libres** (mutualisation, coût) : plus d'autonomie
- **Mener un travail de veille et de décryptage** des textes de loi à l'instar de ce qui a été fait dans le cadre de la pandémie de Covid 19
- Construire une **méthodologie commune** des MJC pour aborder la construction d'un agrément
- Elaborer une méthode commune pour **évaluer l'utilité sociale**
- Etablir un **référentiel commun** sur les compétences sociales lors des recrutements
- S'abonner à CAIRN (portail web de la communication scientifique)
- Former les élu.es en vue de les faire monter en compétences



Les attentes en termes de pilotage de projets

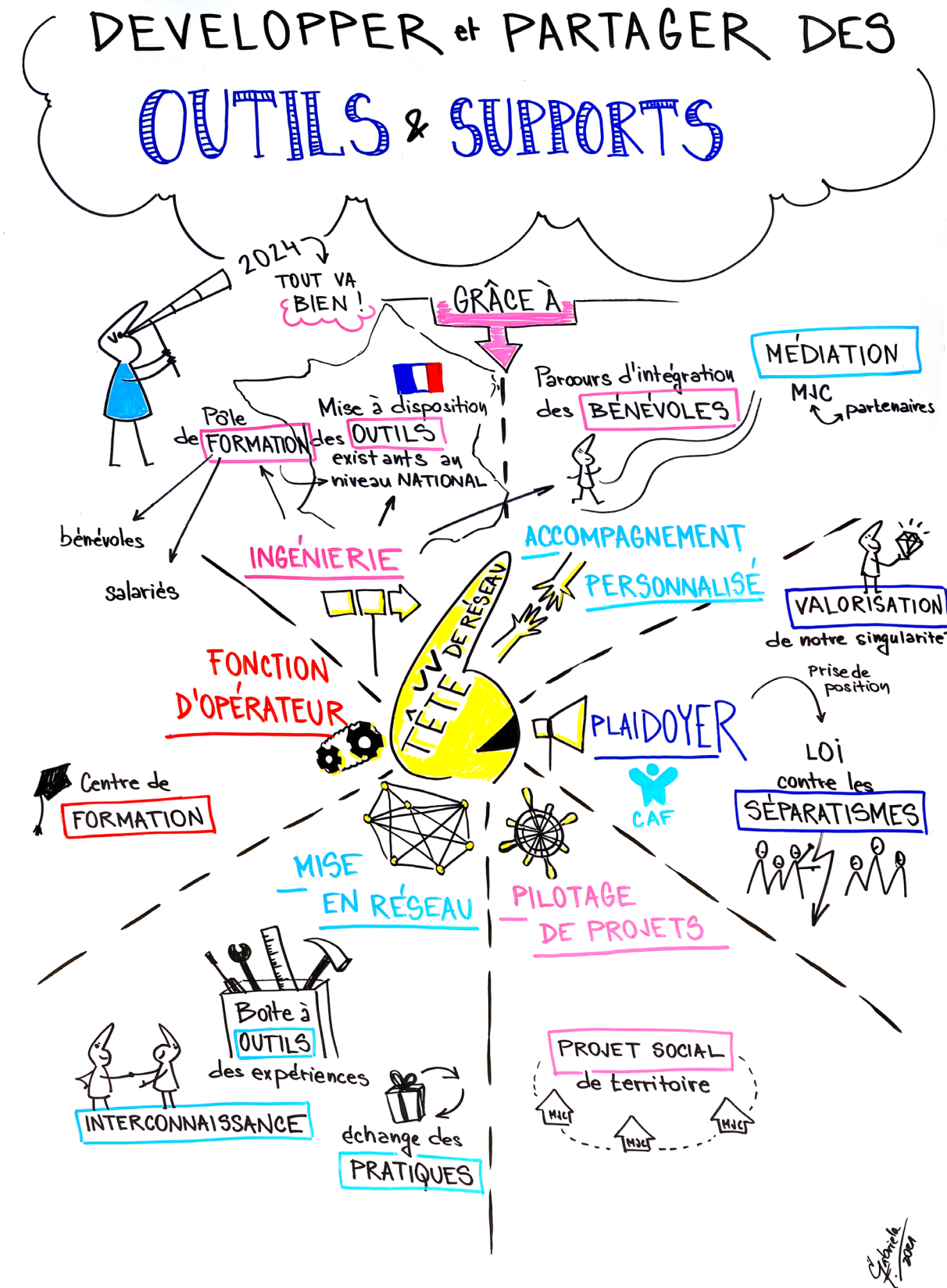
- Faire le lien entre projets internationaux et AVS
- Définir annuellement un axe de travail commun
- Accompagner les projets locaux de structuration (ex : base de loisirs) grâce à une force nationale face aux partenaires locaux

Les attentes en matière d'accompagnement personnalisé

- Avoir une démarche volontariste en direction des structures isolées rencontrant des problématiques
- Apporter un soutien technique, politique, mais aussi moral aux maisons face aux difficultés rencontrées
- Accompagner les nouveaux.elles. élu.es (missions)

Les attentes en matière d'opérateur

- Développement de la formation professionnalisante, initiale et continue



Chloé
2024

PRÉCONISATIONS. QUELS SONT
LES CHANTIERS COMMUNS À PRIORISER ?

PRÉCONISATIONS. Quels sont les CHANTIERS COMMUNS à prioriser ?

Propositions d'exemples de fiches action

1 DÉVELOPPER LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEUR.RICES

- Renforcer la capacité d'**accompagnement des Fédérations départementales et régionales** vis-à-vis des associations locales (formation-action, accompagnement individualisé, échanges de pratiques, travail renforcé avec les CAF...)
- Afin de mieux cerner et valoriser la **spécificité des MJC engagées dans un projet social**, organiser des **temps de rencontre et de réflexion** pour échanger sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets sociaux respectifs : problématiques rencontrées sur les territoires et au sein des maisons, ressources à valoriser, perspectives à tracer.
- Organiser des **formations et réunions d'échanges inter-MJC** ne rassemblant pas seulement les directeur.rices ou président.es, mais par exemple les personnes chargées de la fonction accueil, ou celles de la fonction famille, ou les animateur.rices jeunesse... Grâce à l'interaction entre pairs, appréhender certaines situations ou certains partenaires (CAF ou collectivité), prendre **conscience et confiance**, conforter sa posture.

2 ÉLABORER ET PARTAGER LES MÉTHODOLOGIES

• Développer des méthodes et outils pour conduire une démarche d'évaluation partagée afin de se remettre en question de manière critique, mais bienveillante et constructive. Trouver des moyens d'accompagnement des MJC pour évaluer leur utilité sociale –enjeu majeur pour les structures agréées- et parvenir à une évaluation quantitative et qualitative permettant de les valoriser à l'interne et à l'externe et gagner ainsi en efficacité et légitimité.

• Elaborer un **diagnostic partagé** qui permette une analyse fine, représentative et critique des besoins des habitant.es et pas seulement des attentes de quelques-un.es. Pour les étapes du diagnostic (élaboration, mise en forme, exploitation, restitution), acquérir des méthodes, expériences et outils adaptés en vue de l'obtention ou du renouvellement d'un agrément CS ou EVS.

• Développer des méthodes pour élaborer un **projet social** en vue d'obtenir un agrément CS ou EVS. Articuler et décliner le projet social avec le projet associatif et le projet culturel.

• **Créer des outils politiques** pour aller discuter, négocier et défendre les projets auprès des intercommunalités. Créer de la complémentarité avec les autres acteur.rices du territoire : de la concurrence à la coopération.

3 APPROFONDIR LA DÉMARCHE

• Articuler **l'action culturelle et l'action sociale** à savoir passer du projet social à l'action concrète, en s'appuyant sur les droits culturels. Fournir des ressources et des initiations aux pratiques pédagogiques pour favoriser l'expression et la **participation des habitant.es**.

• Mettre en place une recherche action pour **aller vers des publics** qui ne fréquentent pas les MJC et qui se sont encore plus repliés sur eux-mêmes depuis la crise sanitaire : quartiers périphériques, classes populaires, jeunes adultes, villages isolés... et construire avec eux des projets favorisant la mixité géographique, socioculturelle et générationnelle. Réaffirmer l'accueil inconditionnel de toutes les personnes en s'appuyant sur les droits culturels.

• Adapter et accompagner les **missions hors les murs**, dans des espaces publics, en itinérance, dans des cadres plus informels, célébrant la convivialité. Développer de nouveaux supports, techniques d'animation et nouveaux partenariats sur les territoires (actions de solidarité Covid, itinérance des services...).

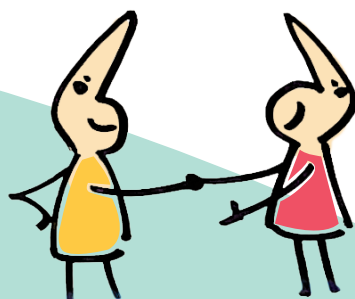
• **Questionner et accompagner l'impact du numérique et de la crise sanitaire** dans le rapport aux publics, les missions et les activités menées, les compétences des équipes.

• Renforcer/pérenniser les **actions solidaires et innovantes** menées par les MJC pendant le confinement (changement de pratiques, nouveaux partenariats, capitalisation des expérimentations pour les reproduire...)

• Favoriser **l'expression et l'émancipation citoyenne, individuelle et collective**, sur les enjeux de la période actuelle. Capitaliser et inventer des **outils et techniques d'animation** inédits pour susciter et valoriser l'expression et le débat citoyen sur les enjeux d'urgence sociale, écologique et démocratique auxquels la société est confrontée.

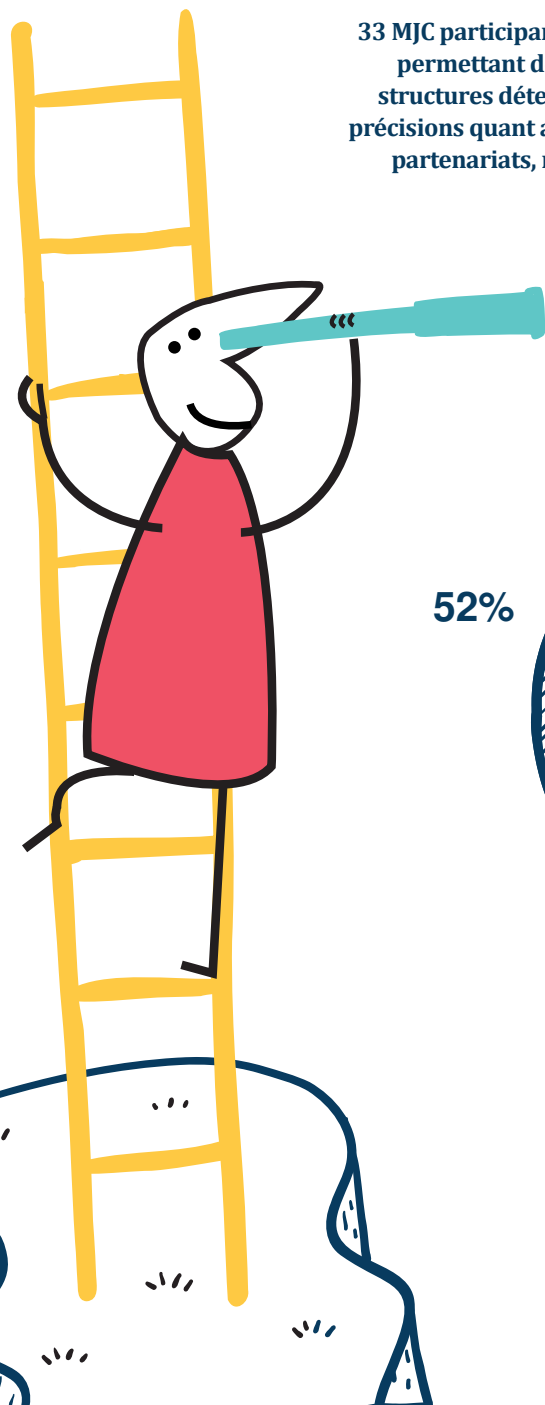
• Aller sur le terrain pour observer, écouter des **initiatives privées, informelles**, portées par des habitant.es soucieux.ses de faire bouger les choses au quotidien dans la proximité. Former les bénévoles et les salarié.es à ce travail de repérage, d'accompagnement, de mise en lien et de support, plutôt que de les contraindre au rôle d'initiateur.rice et porteur.rice de projet. Être catalyseur de ressources locales existantes.

« Adapter et accompagner les missions hors les murs, dans des espaces publics, en itinérance, dans des cadres plus informels, célébrant la convivialité »

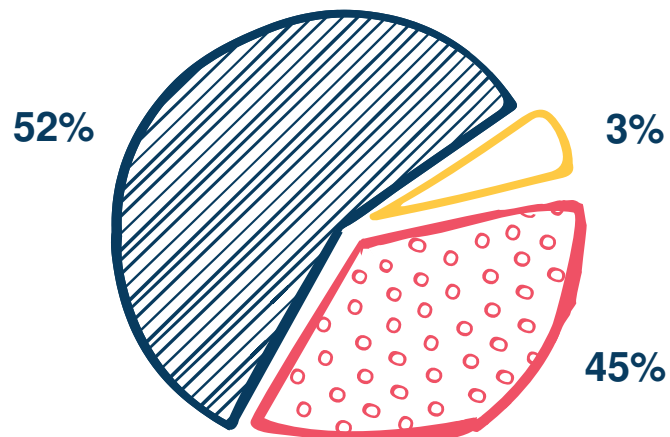


Paysage succinct des MJC participantes

33 MJC participant au séminaire ont répondu à un questionnaire permettant de dresser un état des lieux non exhaustif des structures détenant un agrément EVS ou CS et d'apporter des précisions quant au type d'agrément, moyens humains, financiers, partenariats, relations avec la CAF, type d'actions menées...



Type d'agrément



- ESPACE DE VIE SOCIALE (EVS)
- CENTRE SOCIAL (CS)
- LES DEUX

STRUCTURES AYANT REPONDU ET TYPE D'AGRÉMENT

De quelle structure venez-vous ?
(Nom, ville, département)

Disposez-vous
d'un agrément EVS ou CS ?

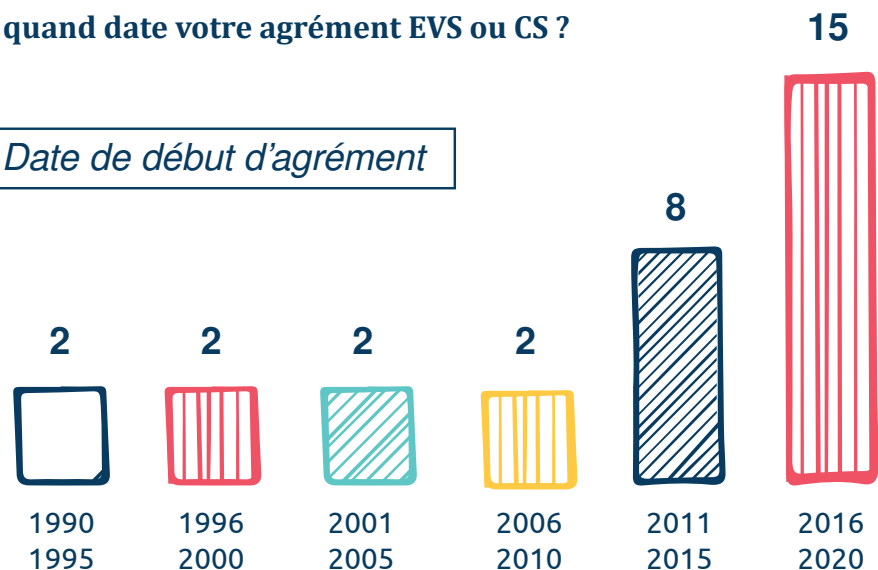
Réseau Animation Jeunes (RAJ) Pays de Saverne dans le Bas-Rhin (67)	EVS
MJC Centre social Ecole centre de danse de Bollwiller dans le Haut-Rhin (67)	CS
MPT/CS Jean-Luc PETIT de Bar-sur-Aube, dans l'Aube (10)	CS
MPT CS Un Nouveau Monde dans Aube (10)	CS
MPT CS de la Région de Brienne dans l'Aube (10)	CS
MJC Lamballe dans les Côtes d'Armor (22)	EVS
MPT Pont de Roide dans le Doubs (25)	EVS
MJC Confluence à Lyon dans le Rhône (69)	EVS
MJC/CSC Marseillan dans l'Hérault (34)	CS
MJC Horizons Sud à Châtelleraut dans la Vienne (86)	CS
MJC Jacques Prévert au Mans dans la Sarthe (72)	EVS
MJC de Gourdon dans le Lot (46)	EVS
ALCV - Blois dans le Loir et Cher (41)	CS
MJC Lézignan-Corbières dans l'Aude (11)	EVS
MJC de Mauguio-Carnon dans l'Hérault (34)	EVS
Maison des Provinces de Blois dans le Loir-et-Cher (41)	CS
MJC Romilly sur Seine dans l'Aube (10)	EVS
Maison Pour Tous de Pagny-sur-Moselle en Meurthe-et-Moselle (54)	EVS
Association «Vivre à Maugout - Saint André», Saint-André-les-Vergers dans l'Aube (10)	EVS
MJC Centre Social d'Amboise dans l'Indre-et-Loire (37)	CS
MJC Centre-Ville de Mérignac en Gironde (33)	EVS
ACJ de Juvisy sur Orge dans l'Essonne (91)	EVS
L'Embarcadère à Thoissey dans l'Ain (01)	CS
CSC MPT de Vitry-le-François dans la Marne (51)	LES DEUX
MPT J.L Petit Centre Social de Bar-sur-Aube dans l'Aube (10)	CS
MJC Vendeuvre-sur-Barse dans l'Aube (10)	CS
MPT CS Trait d'Union Vendeuvre sur Barse dans l'Aube (10)	CS
FRMJC-Ile-de-France, et association ESCALE, Ecoeuven dans le Val d'Oise (95)	EVS
MJC La Fabrique EVS à Saint-Clément dans l'Yonne (89)	EVS
MJC de Marigny-le-Châtel dans l'Aube (10)	EVS
MJC CS de Douarnenez dans le Finistère (29)	CS
?	EVS
?	CS

PAYSAGE SUCCINCT DES MJC PARTICIPANTES

DATE D'OBTENTION DE L'AGRÈMENT

De quand date votre agrément EVS ou CS ?

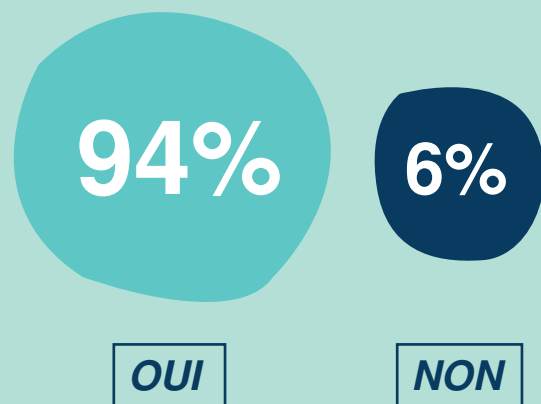
Date de début d'agrément



On constate avec ces 33 résultats que la grande majorité (23 sur 31 réponses obtenues) des agréments EVS ou CS est assez récente et date de la période 2011-2015 et 2016-2020. Les 2 plus anciens agréments datent quant à eux de 1992.

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT

Pensez-vous demander le renouvellement de l'agrément quand celui-ci arrivera à terme ?



Nous pouvons considérer pour cette réponse que 100% des structures interrogées vont demander le renouvellement de leur agrément car les 2 qui ont répondu « Non » ont un agrément EVS et vont ensuite demander un agrément CS.

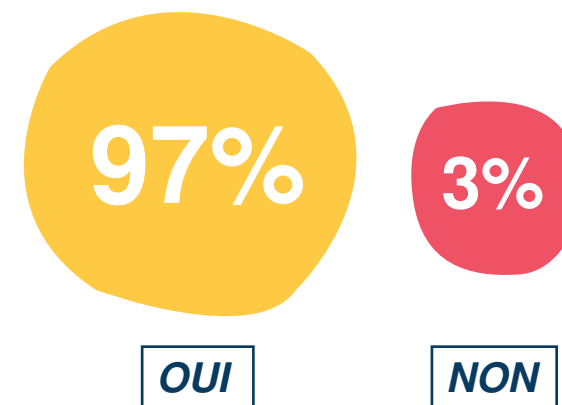
Pourquoi demandez-vous un renouvellement d'agrément ?

Typologie des réponses obtenues

- Apport financier
- Reconnaissance de la CAF
- Reconnaissance des partenaires
- Reconnaissance de l'utilité sociale de la structure
- Développement des actions sur le territoire
- Réponse aux besoins du territoire
- Opportunité d'assurer la pérennité d'un poste
- Opportunité d'affirmer un projet social et socio-culturel
- Possibilité d'impliquer les habitant.es, les rendre acteur.rices du projet

APPUI DE LA CAF

Pouvez-vous compter sur l'appui de votre CAF en ce qui concerne les démarches liées à l'agrément ?



La très grande majorité des structures interrogées atteste d'un appui de la CAF départementale une fois que ces dernières sont dans une démarche d'obtention d'agrément et une fois qu'elles l'ont obtenu. Une seule structure a répondu non et déclare pouvoir davantage compter sur la Fédération des Centres Sociaux.

De quel type d'appui de la CAF bénéficiez-vous ?

Typologie des réponses obtenues

- Conseils, appui technique et méthodologique
- Accompagnement par un.e technicien.ne dédié.e pour rédaction (diagnostic) et renouvellement du projet social
- Accompagnement pour l'évaluation et le bilan du projet social
- Relation de confiance et de respect
- Valorisation auprès des autres financeurs

APPORTS DE L'AGRÈMENT POUR LA STRUCTURE ET POUR LES HABITANT.ES

**En quoi l'agrément EVS ou CS a-t-il modifié
le fonctionnement de votre structure ?
A-t-il modifié ou renforcé vos actions
à destination des adhérent.es et des habitant.es,
à destination de vos partenaires ?**

Typologie des réponses obtenues

A l'interne

- Développement des moyens (humains et financiers)
- Création de poste (référent.e famille ou coordinateur.rice de projet social)
- Professionnalisation de l'équipe
- Transversalité des actions
- Renforcement de la fonction accueil

A l'externe

- Amélioration des relations avec les collectivités locales (municipalités, communauté d'agglomération)
- Meilleure visibilité des actions menées
- Meilleure légitimité et reconnaissance auprès des acteur.rices locaux.ales
- Reconnaissance de la MJC comme une structure d'accompagnement des personnes et pas seulement une offre d'activités.

Auprès des habitant.es

- Réponse à des besoins ciblés
- Participation des jeunes plus importante
- Valorisation d'une démarche « d'aller vers »
- Positionnement auprès de nouveaux publics (les plus fragiles)
- Développement d'actions favorisant le lien social et la mixité
- Développement d'actions familles/parentalité
- Développement de liens intergénérationnels, interculturels et de liens de solidarité
- Démarche plus participative et inclusive auprès des habitant.es

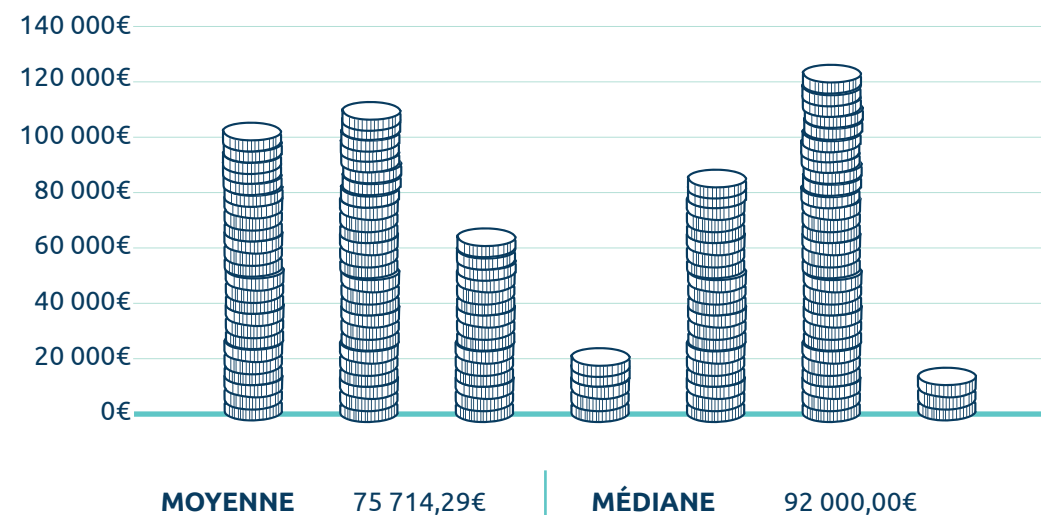


MOYENS FINANCIERS GÉNÉRÉS PAR L'AGRÈMENT

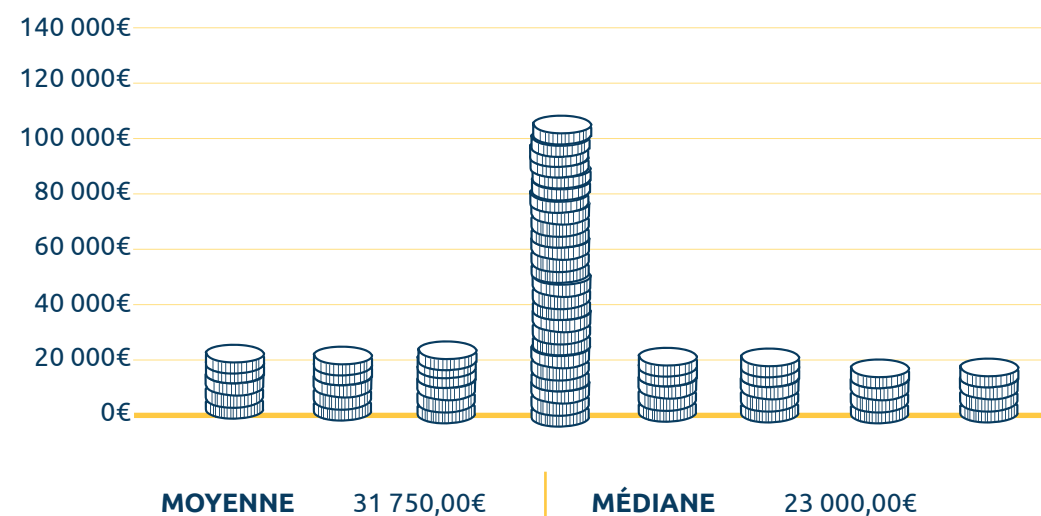
**Quels moyens financiers supplémentaires
vous a apportés l'agrément ?**

Sur 15 structures ayant donné une réponse chiffrée à cette question, 8 structures ont un agrément EVS et 7 un agrément CS. Elles sont distinguées ici séparément car les moyens alloués à chaque agrément ne sont pas les mêmes.

Moyens financiers pour les agréments CS



Moyens financiers pour les agréments EVS



MOYENS HUMAINS CONSACRÉS À L'AVS

La structure consacrait-elle des moyens humains à l'animation de la vie sociale avant l'obtention de l'agrément ?

Moyens humains avant l'obtention de l'agrément



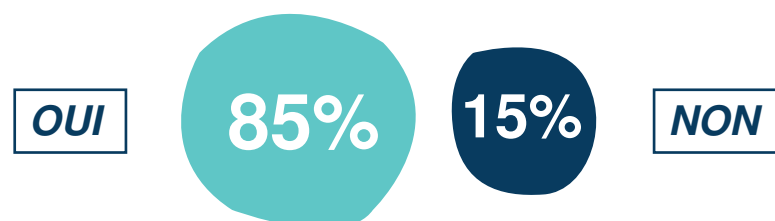
70% des structures interrogées disposaient déjà de moyens humains dédiés à l'AVS avant l'obtention d'un agrément. En terme d'ETP (Equivalents Temps Plein) consacrés, voici comment cela se traduit :

AVANT L'AGRÈMENT	MOYENNE 1,3	APRÈS L'AGRÈMENT	MOYENNE 2,4
	MÉDIANE 0,6		MÉDIANE 2,0

On observe que le nombre d'ETP dédié à l'AVS après l'obtention d'un agrément a quasiment doublé dans les structures concernées lorsqu'il s'agit de la moyenne. La progression à la hausse est encore plus conséquente lorsqu'il s'agit de la médiane.

RELATIONS AVEC LES PARTENAIRES

L'agrément EVS ou CS a-t-il modifié vos relations avec les autres partenaires du territoire (collectivités locales, services de l'Etat, autres associations, autres réseaux associatifs) ?



Si oui, en quoi ?

Typologie des réponses obtenues

- Meilleure identification et légitimité de la structure et de ses plus-values
- Renforcement des liens
- Poids plus important auprès des élu.es
- Nouveaux partenariats
- Mise en commun de moyens humain et matériels
- Structure identifiée comme ressource par des structures d'urgence sociale type « Restos du cœur » ou « Secours Populaire ».
- Meilleure fonctionnement en réseau et échanges de pratiques
- Association des partenaires dans la démarche de renouvellement du projet social

Illustrations :
Gabriela FAVRYOVA,
ADOBESTOCK

Design - Maquette :
krealik.fr

    [www cmjcf.fr](http://www.cmjcf.fr)





**Confédération
des MJC de France**

**168 bis, rue Cardinet
75017 Paris**

01 44 85 29 50

cmjcf@cmjcf.fr

